



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50670

Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur l'emploi des jeunes et la formation dans l'artisanat. A l'heure actuelle, force est de constater que les grandes entreprises ne sont plus créatrices d'emplois, c'est même malheureusement l'inverse. Dans le même temps, l'année 1995 s'est soldée dans l'artisanat par un solde positif de 91 000 salaires, dont plus de 18 500 apprentis. Ce constat traduit une tendance de fonds des économies de l'ensemble des pays de l'Union européenne : l'emploi se créera dans les petites entreprises. Parallèlement à ce constat positif, il y a celui, un peu moins positif, des aides à l'apprentissage. L'artisanat n'a quasiment pas bénéficié d'aides de l'État pour développer l'apprentissage, et pourtant l'artisanat est le premier secteur à insérer les jeunes avec l'apprentissage et les contrats d'insertion en alternance. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour développer les aides à l'apprentissage dans l'artisanat, et comment le Gouvernement, en partenariat avec les artisans, entend donner une autre image de l'artisan au sein des collèges et des lycées, pour y attirer des jeunes gens de tous horizons et de tous niveaux scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Van Haecke Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50670

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1856